



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2017 à 20 h 30 à la Mairie**

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil dix-sept, le 20 juin, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, CURIEN-GUILLON Christine, GARIN Sylvestre, LAGIER Gabriel, MARAVAL Michel, MOURET René, PARIS Bruno, ROSSI Valérie

Excusés, absents : GROSJEAN-BRUNNER Agnès (pouvoir à Christine CURIEN-GUILLON), YARIC Christelle (pouvoir à Michel MARAVAL), GANDELLI Patrick

Secrétaire de séance : CURIEN-GUILLON Christine

Ordre du jour :

- 1) Approbation compte-rendu conseil du 17 mai 2017
- 2) Point sur les travaux
- 3) PLU : validation et arrêté enquête publique
- 4) Demande subventions véhicule communal
- 5) Décisions modificatives au budget
- 6) Bail viticole
- 7) Adhésion CAUE
- 8) Travaux mise aux normes éclairage public
- 9) Consultation bureau études pour étude géotechnique : stations épuration
- 10) Questions diverses

Valérie Rossi souhaite inscrire une question à l'ordre du jour qui concerne la fête du village qui aura lieu le 23 juillet prochain. Il convient de voter une subvention exceptionnelle à l'association Puy'S Anim chargée de l'organisation. Après accord du conseil municipal d'inscrire cette décision à l'ordre du jour, ce dernier, à 10 voix pour, décide d'octroyer une subvention de 450 € à l'association.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2017

Mme le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 17 mai 2017. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2) Point sur les travaux

- Fleurissement de la commune : les fleurs ont été mises en place par l'agent technique avec l'aide de Christine Curien. Elle suggère de récupérer, à l'automne, les graines de certaines espèces et de les replanter et de favoriser les plantes vivaces.
- Le fauchage des voies communales par l'entreprise Weiller a débuté, il devrait durer 2 à 3 jours
- L'agent technique a procédé au nettoyage des réservoirs d'eau potable et l'entretien des espaces verts est en cours
- Station d'épuration des Bouteils : une recherche des eaux parasites a été effectuée avec l'aide technique de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (passage caméra), leur origine a été trouvée, elles arrivent de chez un particulier qui va effectuer les travaux nécessaires afin de régler ce problème.
- Pour les projets de travaux financés dans le cadre du PAP de RTE (aménagement du village etc...), une réunion des élus sera programmée, une étude d'aménagement préalable sera nécessaire et il conviendra de consulter des bureaux d'études chargés de ce diagnostic, conformément au cahier des charges établi par le Parc National des Ecrins qui nous a apporté son aide technique sur ce dossier.

- 3) PLU : validation et arrêté enquête publique

- Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de Plan Local d'Urbanisme et la concertation qui a été menée tout au long de la procédure.
- Le Conseil Municipal,
- Vu la délibération en date du 21 juillet 2015 prescrivant la révision générale du POS et l'élaboration du PLU ;
- Considérant qu'un débat a eu lieu le 27 juin 2016 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;
- Vu la délibération expresse en date du 18 avril 2017 portant sur la modernisation du code de l'urbanisme et l'application des articles R 151-1 à R 151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1er janvier 2016. ;
- Entendu l'exposé de Madame le maire ;
- Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;
- Vu la phase de concertation menée en mairie du 21 juillet 2015 au 20 juin 2017.
- Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes, aux EPCI directement intéressés, aux associations de protections de l'environnement et d'usagers qui en ont fait la demande ;